

NON CLASSÉ

# L'accord Total/OTRE change de périmètre

09 MARS 2022



## Offre TOTAL MOBILITY

Mobilité & Nouvelles énergies

**Depuis le mois de janvier 2022 et afin d'accompagner au mieux ses adhérents dans leur stratégie de décarbonation, l'accord Total change de périmètre et prend en compte les énergies et non plus seulement les carburants.**

Vous pouvez dès à présent vous fournir en carburants, AdBlue, gaz et recharger vos véhicules électriques.

Pour le gaz, l'accord s'étend aussi aux stations AS 24. La politique de déploiement des stations se fera en phase avec le calendrier des ZFE sur le territoire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat régional.

[Consulter l'accord](#) (accessible uniquement aux adhérents de l'OTRE)